



## MUNICIPALITÉ DE FREIGHTSBURG

### AVIS PUBLIC



### PROJET DE RÈGLEMENT N°180-12-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 2, place de l'Hôtel-de-Ville à Freightsburg, le 12 janvier 2026 à 19 h 00, le projet de règlement N° 180-12-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 par le conseiller Bob Lussier;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 par le conseiller Bob Lussier;

#### **RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :**

##### **Rémunération et allocation de dépenses**

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Mairesse	14 448,50 \$	14 910,82 \$
Autres membres du conseil	4 816,35 \$	4 970,47 \$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	7 224,25 \$	7 455,41 \$
Autres membres du conseil	2 408,18 \$	2 485,24 \$

QUE la municipalité de Freightsburg verse au conseiller qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération de base qu'il reçoit comme conseiller une rémunération mensuelle additionnelle de 246,83 \$;

QUE La municipalité de Freightsburg verse au conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Freightsburg, une rémunération de 75,00 \$ par présence à toute séance dudit comité ;

#### **Indexation**

QUE ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 qui équivaut au taux de variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec au 31 octobre précédent l'exercice financier tel que déclaré par Statistique Canada.

#### **Effet rétroactif, mesures transitoires et finales**

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement N° 116-2025;

#### **CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville à Freightsburg, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.freightsburg.ca](http://www.freightsburg.ca).

DONNÉ À FRELIGHTSBURG, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier